

SAEP

Service académique de l'enseignement privé 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Agnès Coquard

Tél : 02 47 60 77 23

Mél : saep@ac-orleans-tours.fr

267, rue Giraudeau
CS 74212
37042 Tours Cedex 1

Tours, le 8 novembre 2021

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

à

Mmes et MM. les Chefs d'établissement privé sous
contrat des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de
l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher
et du Loiret

Objet : Forfait mobilités durables

Référence : Décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la
fonction publique de l'État

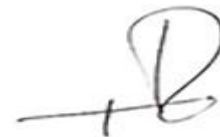
P.J : - Note de service PARH n°339/2021 du rectorat

- Annexe 1 tableau de synthèse
- Annexe 2 formulaire de demande
- Annexe 3 attestation de co-voiturage

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la note de service du rectorat relative au forfait mobilités durables ainsi
que le formulaire de demande à l'attention des maîtres contractuels ou agréés du 1^{er} degré privé.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des maîtres placés sous votre autorité,
y compris auprès des personnels absents.

**Pour l'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire
et par délégation
le Secrétaire général**



Jean-Jacques Le Roux

Copie :

Mme et MM. les Inspecteurs d'Académie, Directeurs académiques des Services départementaux de l'éducation nationale
MM. les Directeurs diocésains et inter-diocésain d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Berry-Loiret